

**RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

du Jeudi 4 mars 2021

**AFFICHAGE**

**PRÉSENTS :** MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Yoann GRALL, Didier BUTON, Thomas GISBERT, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

**EXCUSÉS :** MM. François PETIT et Philippe GUERIN

## DÉCISION

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

#### OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1<sup>er</sup> décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous ;

ECO PASS			
Nom Demandeur	Adresse logement	Montant de la subvention attribuée	Total aides Eco Pass
GUILLONNEAU Nicolas	37 chemin de la Gabetrie 85710 LA GARNACHE	1 500 €	3 000 €
TOTAL	-	1 500 €	3 000 €

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Fait à CHALLANS, le 9 mars 2021



Le Président,

  
Alexandre HUVET